

PLAN DE COURS

HIS4217

Numéro du cours

L'EUROPE DES CROISADES (XIE-XIIIE S.)

Titre du cours

H-2021

Session

3

Nombre de

SITE MOODLE DE L'UQAM, HIS4217

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

NAGY, PIROSKA

Nom et prénom

5644

Poste

NAGY.PIROSKA@UQAM.CA

Courriel

A-6095

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

→ comme Pierre l'Ermitte le montre, c'est dans le nuage :
après le cours, ou sur rendez-vous sur Zoom :
nagy.piroska@uqam.ca



Pierre l'Ermitte, Mss d'Egerton 1500, fol. 45v.
France, vers 1325-1350.

TABLE DES MATIÈRES

1	Description du cours.....	3
2	Objectif du cours et Place du cours dans le programme	3
3	Démarche d'enseignement et d'apprentissage.....	4
3.1	Formules pédagogiques	4
4	Sommaire des évaluations - Pondération	6
5	Calendrier du cours.....	7
6	Modalités du cours.....	8
6.1	Modalités de participation au cours.....	8
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation.....	8
6.3	Modalités de remise des travaux.....	8
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens.....	8
6.5	Modalités d'évaluation de la langue	8
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements	8
7	Bibliographie - Médiagraphie	9
7.1	Documentation obligatoire	9
7.2	Documentation complémentaire.....	9
8	Références	9
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat.....	9
8.2	Document et Informations additionnelles.....	10
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	11
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	12
8.5	COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement.....	13

1 DESCRIPTION DU COURS

https://etudier.ugam.ca/recherche-cours?disc_code=102&disc_nom=Histoire

« Histoire des croisades (XIe-XIIIe siècles) comme phénomène global de civilisation, en l'analysant sous ses différents angles: la question religieuse (tradition des pèlerinages aux lieux saints, rapports entre Chrétienté, Byzance et Islam), les aspects politiques et militaires (la réforme de l'Église et le rôle de la papauté, les expéditions successives et leur impact, les projets de croisades), les dimensions sociales (le chevalier et le vœu de croisade), et économiques (l'attrait du gain, le recrutement des croisés, les structures féodales du Royaume latin de Jérusalem) et, enfin, l'impact culturel des croisades, en Occident et en Orient. On tentera de comparer des points de vue différents chez les historiens de l'époque (historiens occidentaux, byzantins et arabes) et dans l'historiographie moderne. »

Ce cours ne propose donc ni une histoire événementielle, ni une histoire militaire des croisades, mais tente de les comprendre comme *fait de civilisation*.

2 OBJECTIF DU COURS ET PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME

Objectifs : Le cours propose d'étudier l'histoire des croisades dans leur contexte avant tout occidental, tout en mettant en perspective ses dimensions interculturelles. La croisade occidentale et « l'Europe des croisades » ne se comprennent pas sans un arrière-plan solide en termes de géographie et d'histoire, depuis le début du christianisme (et donc aussi de l'Islam), car les croisades doivent être pensées en termes de relations et échanges entre les trois civilisations qu'elle touche : l'Occident latin, l'Orient byzantin et le monde musulman oriental, sans oublier les Juifs, présents de part et d'autre de la Méditerranée. Dans chaque séance, une place importante sera accordée à l'examen et à la discussion de sources historiques, nécessaires pour acquérir les compétences fondamentales de l'historien-ne.

Après un bref parcours présentant l'ensemble de la période et du phénomène ainsi que les grandes approches historiographiques, on se consacrera à une étude chrono-thématique et problématique des questions que l'histoire des croisades soulève: l'exploration des conditions et des raisons qui ont conduit au « pèlerinage armé »; les moyens et modalités de la décision et du voyage; les hommes et institutions des croisades; le problème de la « guerre sainte », et son arrière-plan culturel; les échanges de natures diverses entre les trois civilisations; les conquêtes et les fondations en Orient. En termes chronologiques, on visera à saisir les transformations du phénomène des croisades et des réactions face à elles, en tenant compte du détournement et de la déviation, ainsi que de l'application de la notion à l'intérieur de l'Europe, et ce jusqu'aux projets de croisade tardifs qui s'échelonnent aux derniers siècles du Moyen Âge, après la perte de la Terre Sainte.

À la fin du cours, l'étudiant/e sera en mesure de

- discuter des grands problèmes historiques soulevés par l'histoire des croisades;
- distinguer les différents enjeux et phases de la période des croisades;
- présenter sur une carte les itinéraires et l'espace concerné par les croisades;
- réfléchir sur les apports civilisationnels de la période et du phénomène, de ses réalisations culturelles et politiques.
- identifier et analyser les différents types de documents qui nous renseignent sur les croisades, comprendre leur valeur et importance historiques, et réfléchir sur leur usage ;
- discuter quelques grandes questions historiographiques les concernant.

Place du cours dans le programme :

Avertissement : Ce cours 4000, conçu comme un cours d'analyse et d'approfondissement dans le cursus d'histoire, prend pour acquis que les étudiant-e-s ont une connaissance de base des cadres de la période médiévale en Occident (= celle qu'on acquiert au cours d'Introduction à l'histoire du Moyen Âge, HIS 2210), et en Méditerranée.

Que faire si tel n'est pas votre cas... ?

➔ comme minimum vital, vous devez impérativement lire l'un des ouvrages suivants (selon le temps que vous avez) qui peuvent être facilement acquis sur internet :

- Hébert, M. *Le Moyen Âge*, Montréal, Boréal, 1996 (126 p.) = une introduction très très rapide.
- L'excellent ouvrage de J. Baschet, *La Civilisation féodale*, Paris, Champs Flammarion 2008, avant tout la 1^e partie (p.13-418). (25\$)

3 DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Le cours combinera deux formules pédagogiques principaux, complétés par d'autres supports pédagogiques (lectures, vidéos, podcasts) :

1) Dans la plupart ou la totalité des séances, en mode asynchrone, des exposés magistraux relativement courts et synthétiques seront donnés sous forme de vidéo, et déposés sur le site Moodle du cours.

2) Pendant l'horaire du cours, une rencontre d'1h-1h30 sera proposée aux étudiant-e-s a priori toutes les semaines à 15h30, pour des **ateliers de travail sur documents et de discussion sur le contenu des cours et des lectures**, dont une partie importante se déroulera en petits groupes via la plateforme de vidéoconférence Zoom. Ces rencontres, consacrées à la discussion du cours et des lectures et au travail sur documents permettent de développer les compétences de l'historien.ne : synthétiser une lecture, un cours; la réflexion rapide et synthétique à partir d'un document ; la critique externe et interne d'un document ; l'organisation et hiérarchisation des idées, ainsi que leur expression précise et claire. Tout ceci permet d'apprendre les outils et les réflexes de la pensée historique.

Ces séances font partie de l'apprentissage et leur contenu sera évalué tout autant que les connaissances « brutes » transmises par lectures, PPT ou vidéo.

Les étudiant-e-s seront tenu-e-s de participer activement tout au long de la session à travers deux activités :

- En préparation de la séance Zoom qui se tient le mercredi après-midi, de 15h30 à 17h, toutes les semaines, elles/ils devront
 - 1) **faire la lecture approfondie des documents et des lectures obligatoires assignées**, en prenant des notes et, le cas échéant, en préparant leurs réponses aux questions qui seront discutées en séance ;
 - 2) **visionner les vidéos du cours**,
 - 3) **remplir le quiz à la fin du cours**.
- Participer aux séances de discussion en ateliers le mercredi, dans l'horaire du cours.

→ Si vous avez un empêchement pour participer aux séances live, SVP avertissez la professeure le plus vite possible.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

La « formule pédagogique » globale du cours contient aussi des exercices en classe (Zoom) – des études de cas, des discussions historiographiques - qui ne seront pas évalués, mais qui préparent au travail de session et à l'examen final; leur contenu sera tout autant matière à examen que les cours, les lectures, les documents.

1. QUIZ À LA FIN DES COURS 2 À 14 (10X1% = 10%)

a) Objectifs :

Les quiz administrés à la fin des cours servent à vérifier l'écoute des capsules et l'attention qui est prêtée à la matière enseignée, documents, lectures, capsules et cours compris.

Il est attendu des étudiant-e-s d'écouter attentivement les cours asynchrones (et synchrones).

C'est une façon facile de gagner des points, et un outil développé pour rester dans le flow du cours, ne pas oublier de venir, d'écouter, de réfléchir !

b) Évaluation :

Les critères d'évaluation : répondre à la question ; clarté de la réponse.

2. TRAVAIL DE SESSION EN DEUX ÉTAPES : COMMENTAIRE DE DOCUMENT (45%)

Le travail de session vise à évaluer la capacité à étudier un document médiéval de manière structurée et problématisée.

Les deux exercices demandés aux étudiant-e-s dans le cadre du travail de session visent à se familiariser avec l'usage des documents et la spécificité des documents médiévaux, afin de pouvoir les utiliser dans le cadre d'un travail de recherche plus large. En effet, l'exercice le plus fondamental de la pratique historique consiste à évaluer, contextualiser, commenter des documents historiques, autrement dit, à les mettre en perspective pour les renseignements qu'ils contiennent, selon une méthodologie rigoureuse, élaborée par les historiens.

Ce travail se fait en deux étapes :

- la première vise à comprendre le document et à en faire la « *critique externe* », grosso modo tout ce qu'on doit savoir sur sa provenance, sa transmission et son contenu ;
- l'analyser en profondeur, lors de la « *critique interne* », où il s'agit d'en problématiser les renseignements qu'il contient à la lumière de la critique externe, des connaissances sur le contexte et la période, et des questions mêmes que l'historien-ne se pose.

Plusieurs documents, en lien avec les questions abordées au cours, seront mis en ligne dès la semaine du 21 janvier, accompagnés de consignes plus précises et d'orientations bibliographiques.
Chaque étudiant-e doit choisir UN SEUL pour son travail de session.

3a. Critique externe, ou présentation organisée d'un document médiéval : 15% (date de remise : 19/02)

Démarche

Pour la première étape du travail, les étudiant-e-s devront présenter de façon précise et méthodique le document choisi, en suivant différentes étapes :

- Présentation du document : de sa nature, son auteur (s'il est connu), le contexte de sa production, enfin le cas échéant, des événements qu'il relate;
- Un résumé de son contenu – ou sa description ordonnée;
- Formulation du problème historique que le document soulève.

→ Cette première partie du travail, d'environ 1-1,5 pages (pour la présentation des travaux, voir *infra*) devra être **déposé, sous format Word sur le site Moodle du cours au plus tard le 19/02 à 23h50.**

Évaluation :

La note de cette première partie sera 10% de la note du cours, répartie comme suit :

- Présentation document : organisation, logique, méthode : 20%
- Résumé problématisé : 25%
- Problème historique du document : 25%
- Clarté et qualité des connaissances historiques de l'élaboration et du contexte : 20%
- Mise en forme et correction du français : 10%

→ Cette première partie du travail, corrigée, sera remise aux étudiant-e-s au plus tard 2 semaines avant la date à laquelle leur travail final est dû. Ainsi chacun-e pourra améliorer son travail en vue du commentaire complet.

3b. Commentaire guidé d'un document médiéval : 30% (date de remise : 26/03)

a) Objectifs :

Cette deuxième partie du travail aura pour but le **commentaire historique** du document sur lequel les étudiant-e-s ont fait leur première partie.

→ Bref chacun-e ne travaille que sur UN seul et même document pour les 2 parties de l'exercice, 3a et 3b.

b) Démarche :

Pour chaque document, 2 ou 3 questions seront posées par la professeure pour mettre en lumière les éléments les plus importants du texte / document, afin de faciliter le travail de commentaire. Les étudiant-e-s auront à répondre à ces questions à partir du document, dans 2 ou 3 parties organisées, dont l'ensemble fera environ 4 pages. Pour ce faire, elles/ils pourront s'appuyer sur la bibliographie générale du cours, ainsi que sur les orientations bibliographiques complémentaires, fournies dès la première partie.

Dans le travail final à remettre, figurera d'abord la version retravaillée de la critique externe, et la critique interne, plus une conclusion brève. La totalité du travail devra faire 6-7 pages à interligne 1, 5, et devra être déposée sur Moodle

c) Évaluation :

- Introduction = version retravaillée de la première partie du travail de session, en prenant en compte les commentaires de la correction : 20%
- Critique interne sous forme de réponse aux questions : structure et clarté des réponses, précision et adéquation du contenu :

50%

- Brève conclusion qui récapitule les enjeux du document : 10%
- Forme : qualité du français et respect des règles de mise en forme 15%

3. EXAMEN FINAL (45%) – EXAMEN DE 3H LE 28/04

AVERTISSEMENT : AU MOMENT DE RÉDIGER CES LIGNES, NOUS NE SAVONS PAS S'IL EST POSSIBLE D'AVOIR UN EXAMEN EN SALLE À LA FIN DE LA SESSION D'HIVER. LES CONDITIONS DÉCRITES CI-BAS EN BLEU S'APPLIQUENT SEULEMENT SI L'EXAMEN SE FAIT À DISTANCE.

→ L'examen se déroulera à distance, à livre ouvert.

L'examen sera ouvert sur le site Moodle le 27/04 à 8h du matin, et les étudiant-e-s doivent remplir leurs réponses en 3h, selon leur convenance, dans les 48h suivantes, c-à-d jusqu'au 29/04 à 8h du matin.

a) Objectifs :

S'assurer que les étudiant-e-s ont acquis les connaissances et compétences mentionnées dans le point 2. L'examen portera sur l'ensemble du cours : la matière transmise par les cours enregistrés, les séances Zoom, les lectures et documents ainsi que tout autre support pédagogique, tout au long de la session.

b) Démarche :

Cet examen comportera 2 parties :

- 1) La **première partie** proposera une série de **documents**, rencontrés lors du cours ou très proches de ceux analysés en cours, avec une ou deux questions précises concernant leur nature, leur usage, leur importance historique ou/et une partie de leur contenu. Des développements rédigés courts (1 paragraphe : entre 5 et 10 lignes) sont attendus en réponse. Cette partie **vaudra 5x3 ou 3x5 pts = 15% de la note.**
- 2) La **seconde partie** de l'examen sera composée de **questions à développement longue**. Une liste d'environ 10 questions sera fournie aux étudiants à la 13^e semaine de cours; au moment de l'examen, 6 questions seront choisies par la professeure; chaque étudiant-e doit répondre à 2 questions (des réponses d'environ 1 page) dans de courts essais clairement structurés. Cette partie de l'examen vaudra **2x15 pts= 30%.**

→ Préparation :

- Les documents de la 2^e partie de l'examen proviennent du cours, par conséquent il conviendra de reprendre, pour préparer l'examen, les documents étudiés et faire de courtes fiches que vous utiliserez lors de l'examen.
- Deux semaines avant l'examen, les questions de la 2^e partie seront transmises au groupe. Chacun-e pourra préparer ses réponses en entier à l'avance.
- L'utilisation de tous les matériaux pédagogiques (notes de cours, ouvrages, documents distribués sur le site Moodle du cours) est permise. Il vous est vivement conseillé de préparer, avec des fiches, toutes les questions.

→ Des consignes plus détaillées viendront en temps utile.

c) Évaluation :

Seront évaluées la clarté et précision des réponses ; la qualité des connaissances ; la qualité du raisonnement, la structure des réponses ; l'expression française et l'orthographe. Des précisions suivront au moment de la remise des questions.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
1. Quiz à la fin des cours 2 à 14, chaque fois 1 pt	10x1%	Au fil de la session, entre le cours 2 et 14
2. Travail de session en deux étapes :		
a. Critique externe	15%	19/02
b. Commentaire complet, avec la critique interne	30%	26/03
3. Examen FINAL	45%	28/04

5 CALENDRIER DU COURS

Ce calendrier sera accompagné sur Moodle des lectures précises à faire, semaine par semaine, ainsi que de documents qui y seront déposés

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance <ul style="list-style-type: none"> Lectures et documents : à venir -
1	20/01	Présentation du plan de cours; introduction L'historiographie des croisades, les croisades dans l'historiographie	Lire le plan de cours en détail. Un commentaire en asynchrone sera déposé sur Moodle. La première rencontre Zoom se déroulera le 20/01 de 15h à 17h.
2	27/01	Les croisades dans l'espace et le temps Vue d'ensemble de la période, et des sources	Signature de l'entente d'évaluation
3	03/02	La Terre Sainte et Jérusalem	Choix des sujets de travail de session
4	10/02	À l'origine de la première croisade... L'état de l'Occident : paix de Dieu, pèlerinages, Reconquista, la réforme grégorienne; la prédication de la 1 ^e croisade	
5	17/02	Le voyage outre-mer : pourquoi et comment partir ? motivations, décisions, expériences et résultats Zoom sur les massacres de Juifs	Remise de la critique externe le 19/02 avant 23h50
6	24/02	Un choc de cultures en Méditerranée ? Guerre sainte, croisade, Jihad Prise de Jérusalem vue de deux côtés et ses conséquences	
7	03/03	Semaine de lecture	
8	10/03	Institutions et impact culturel des croisades Création des ordres militaires ; la culture en Orient Latin, la culture orientale et l'Occident	
9	17/03	S'établir en Terre Sainte et maintenir les conquêtes Les États latins, établissement et difficultés; la défense de la Terre Sainte	
10	24/03	L'économie des croisades La question de l'argent; le commerce méditerranéen, ses enjeux et ses joueurs; l'expansion occidentale en Méditerranée	Remise du travail de session le 26/03 avant 23h50
11	31/03	Croisades populaires et eschatologie Croisade et eschatologie ; les croisades populaires – des enfants, des Pastoureaux...	
12	7/04	Transformations et élargissement des croisades aux XII-XIII s. « Croisades nordiques », la 4 ^e croisade, la croisade contre les Albigeois.	Évaluation de l'enseignement
13	14/04	Critiques et résistances contemporaines Les voix dissonantes qui se multiplient au XIII ^e siècle. Des croisades aux missions.	La liste des questions à préparer sera remis aux étudiant-e-s
14	21/04	Les projets de croisade au XIV-XV^e siècle ; conclusion	

		Invité : Eliott Boulate, doctorant	
15	28/04	Examen final	S'il se déroule en ligne, l'examen sera ouvert pendant 48h.

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La participation au cours se fera à distance, à travers

- 1) Le site Moodle du cours, où le matériel pédagogique sera rendu disponible;
- 2) Sur Zoom, dans les horaires du cours;
- 3) En effectuant les préparations hebdomadaires et travaux à remettre.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#).

Seul-e-s les étudiant-e-s dont l'absence est justifiée et jugée valable par l'enseignante pourra obtenir une reprise, selon des modalités équivalentes. Seules les situations vraiment exceptionnelles seront prises en compte, et l'enseignante pourra demander une pièce justificative pour décider de la reprise.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Les travaux devront être remis sur le site Moodle du cours SOUS FORMAT WORD, en Police Times New Roman 12, interligne 1,5 ; les notes en Times New Roman 10, interligne 1. La mise en forme des travaux doit être fait selon le [Guide des étudiants d'Histoire au 1^e cycle](#).

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

Un travail qui n'est pas remis selon les modalités exigées pourra être refusé par l'enseignant(e). Dans un tel cas, les pénalités pour les retards s'appliquent.] --- Un travail sera refusé s'il est remis par l'étudiant alors que les autres étudiants du même cours ont reçu leur copie corrigée ou le solutionnaire de l'évaluation. Dans un tel cas, la note zéro sera attribuée.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e

semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une bibliographie est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.) Une médiagraphie englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Michel Balard, *Croisades et Orient Latin XIe-XIVe siècle*, Paris, A. Colin, 2017 (édition mise à jour).

Commandé à la librairie **Zone Libre**, il est disponible sous format papier chez ce libraire :

262 Rue Sainte-Catherine E, Montréal, QC H2X 1L4,

Numéro de téléphone [\(514\) 844-0756](tel:514-844-0756)

Heures d'ouverture : 9-18h actuellement, sauf samedi : 10-17h, fermé le dimanche.

Cet ouvrage peut être acquis comme e-book chez les différents marchands en ligne. Il constitue la BASE pour l'étude.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Une bibliographie d'orientation sera livrée avec la version définitive du plan de cours.

Des documents distribués sur le site Moodle du cours semaine par semaine. Pour y accéder, il convient de s'inscrire sur le Moodle du cours : <http://www.moodle.uqam.ca/>:

○ Pour se connecter au portail Moodle, l'étudiant(e) a besoin de son code MS et du mot de passe associé.

En cas de difficulté, vous pouvez joindre le Support aux étudiants : moodle-etudiants@uqam.ca

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

[Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :](#)

Un Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce Guide est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce Guide veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

[Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :](#)

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- **pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;**
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

[La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel](#) : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- Violence à caractère sexuel : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- Sexisme : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- Hétérosexisme : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

[La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement](#) : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : 514 987-3000, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : 514 529-5252 ou 1 877-717-5252
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514 987-3185, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131 en tout temps

8.5 COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (POUR LES ÉTUDIANT.E.S EN ENSEIGNEMENT)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves. 	Maîtrise	
<p>Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.</p>	<p>Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ; 	Maîtrise	
<ul style="list-style-type: none"> - Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement. 	Maîtrise	
<p>Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement. 	Maîtrise	